

SEANCE DU 6 AVRIL 2010

L'an deux mil dix, le six du mois d'avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT JEAN D'ILLAC, convoqués par les soins de Monsieur le Maire se sont réunis au lieu ordinaire des séances du conseil, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques FERGEAU, Maire.

Date de convocation : 26 mars 2010

Etaient présents : M. FERGEAU, MME FUMADELLES, M. BABAYOU, MME PUTEGNAT, M. BAPSALLE, Mme MARTY, M. HARROUARD, MME BOUCHARD, M. BEYRAND, MMES MASSONIE, BRU, MM. ELBAZE, QUINTANO, FASOLA, MMES GOYHENEIX, VIRARD, CHAUMANDE, MM. CHRISTIANY, ESCACH, TESTARD, MALATESTE, MME FUMAT, M.GUILLEMET, MM. SEYVE, GIEN, LOUBIAT, ALLEMAND.

Absents excusés : M. DENAUD, qui a donné procuration à M. SEYVE
M. AUBRY qui a donné procuration à M. BEYRAND
MME FUMADELLES, entrée lors du débat sur le point 1 de l'ordre du jour, a donné procuration à M. BABAYOU.

Monsieur Yves TESTARD a été désigné secrétaire de séance.

1. **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**
2. **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2010**
3. **DECISIONS DU MAIRE**
4. **REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**
5. **COMMISSIONS MUNICIPALES**
6. **INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS DONNEES AUX ELUS**
7. **DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL**
8. **DENOMINATION DE VOIE**
9. **DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE PUBLIC AU SEIN DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN D'ILLAC**
10. **ENGAGEMENT DES TRAVAUX SUITE AU CONTENTIEUX PENAL SUR DENONCIATION DE L'OFFICE NATIONALE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES**
11. **ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2010**

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de Madame Magali LEFRANCOIS, Monsieur Jacques MALATESTE, suivant sur la liste « Illac Avenir » est installé ce soir en qualité de Conseiller Municipal. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue.

2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2010

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant la rédaction du procès verbal de la séance du 12 février 2010.

Le Conseil Municipal approuve, à l'**unanimité**, le procès-verbal de cette séance modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne la formulation de Monsieur Jean-Pierre ALLEMAND :

« Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir respecter une minute de silence ».

Remplacer par :

« **Après** l'ouverture de la séance, Monsieur Patrick **BABAYOU** demande à l'assemblée de bien vouloir respecter une minute de silence ».

Le Conseil Municipal **rejette** par 22 voix POUR, 7 voix CONTRE (MME FUMAT, MM. GUILLEMET, SEYVE, GIEN, LOUBIAT, ALLEMAND, DENAUD par procuration donnée à M. SEYVE). la prise en compte de la remarque de Monsieur Fabrice GUILLEMET lors du point 7 contestant les propos de Monsieur Patrick BABAYOU sur l'analyse des comptes de l'association. Il estime que ce ne sont pas les informations remises par l'association qui étaient inexactes, mais l'analyse qui en a été faite qui était inexacte. Il considère que la formulation du procès verbal est faite à l'avantage de la majorité et que ce n'est pas tout à fait ce qui était ressorti de cette réunion.

Monsieur le Maire précise qu'il était conscient qu'effectivement les informations fournies n'étaient pas forcément claires et a de ce fait convoqué le commissaire aux comptes de l'association.

Monsieur Hervé SEYVE fait remarquer que sa déclaration n'a pas été intégrée au procès verbal et trouve cela dommage car tout à fait en lien avec l'ordre du jour et les conditions de tenu du conseil municipal. Il maintient sa demande.

Monsieur le Maire lui répond : « *Monsieur SEYVE votre droit d'expression n'a pas été muselé comme dit dans votre courrier lors de la séance du 12 février au cours de laquelle chacun a pu vous écouter, c'est même vous qui vous êtes autocensuré en quittant la salle du conseil municipal. L'insertion de l'intégralité de votre intervention préalable comme vous le savez n'est pas obligatoire, s'agissant d'un point qui n'était pas à l'ordre du jour du conseil municipal et s'agissant de la rédaction d'un compte rendu qui n'a pas vocation à être un verbatim. Nous acceptons ici la manifestation de vos déclarations préalables qui ne sont encadrées par aucun dispositif réglementaire. Ne réécrivez donc pas les lois à votre guise comme cela vous arrange. Toutefois, tout le monde a bien noté que votre déclaration a été écoutée attentivement, ce qui en a permis la reprise rapide par la presse dont nous soupçonnons qu'elle est plus efficace pour la diffusion de vos idées, qu'un compte rendu adopté deux mois après la séance du conseil municipal.* »

Le Conseil Municipal **rejette** par 22 voix POUR, 1 ABSTENSION (M. GUILLEMET), 6 voix CONTRE (MME FUMAT, MM. SEYVE, GIEN, LOUBIAT, ALLEMAND, DENAUD par procuration donnée à M. SEYVE), la prise en compte de la demande de M. SEYVE

3. DECISIONS DU MAIRE

Madame Roselyne FUMADELLES rend compte des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation reçue :

- **8 février 2010** : Marchés de fourniture de denrées alimentaires suivants :

Lots	Désignation du lot	Montant maximum annuel	Attributaire
1	Produits surgelés	40 000,00 €	BRAKE France 33650 LA BREDE
2	Fruits et légumes frais	10 000,00 €	IMPEXOR 47207 MARMANDE

3	Fruits BIO	4 000,00 €	IMPEXOR 47207 MARMANDE
4	Pain et viennoiserie	6 000,00 €	SARL BOUNIORD 33170 GRADIGNAN
5	Pain BIO	3 000,00 €	SARL BOUNIORD 33170 GRADIGNAN
6	Viandes fraîches	17 000,00 €	SOVIAGO 33602 PESSAC Cedex
7	Volailles fraîches	10 000,00 €	ESTIVEAU FRAGNAUD 33800 BORDEAUX
8	Charcuterie fraîche porc frais	12 000,00 €	BRAKE France 33650 LA BREDE
9	Laitage et plats élaborés - ovoproduits - fromages	25 000,00 €	TEAM OUEST 33127 SAINT JEAN D'ILLAC
10	Laitages BIO	9 000,00 €	TEAM OUEST 33127 SAINT JEAN D'ILLAC
11	Epicerie - biscuits secs	36 000,00 €	TRANSGOURMET 94310 ORLY
12	Epicerie BIO	4 000,00 €	TEAM OUEST 33127 SAINT JEAN D'ILLAC

La durée de ces marchés est fixée à un an à compter de la date de notification.

- **22 février 2010** : Commande à la société SUD RESEAUX, 40 allée du Pinsan à Saint Jean d'Illac des travaux pour mettre en place des fourreaux en tranchée pour la pose de fibre optique, d'un montant de 4 182 € HT.
- **4 mars 2010** : Convention avec la ville de Saint Médard en Jalles pour mettre à disposition des élèves des écoles élémentaires de Saint Jean d'Illac l'espace aquatique du lundi 22 mars au vendredi 25 juin 2010 à raison de trois créneaux horaires par semaine à 283€ de l'heure. Le montant total de la prestation s'élève à 8 773 €.

Madame Catherine PUTEGNAT précise, pour répondre à la question de Monsieur Michel GIEN, que cette convention remplace la convention passée avec la ville d'Andernos.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces décisions.

4. REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Roselyne FUMADELLES propose d'adopter la modification de l'article 7 – chapitre II : LES COMMISSIONS MUNICIPALES, après avis de la commission Administration Générale et Ressources Humaines réunie le 25 mars 2010, ainsi qui suit :

Nouvelle rédaction des alinéas 2 et 3 :

« *La composition des différentes commissions doit permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.*

« *Les commissions permanentes sont les suivantes :*

<i>POLITIQUE GENERALE DE LA VILLE, DEMOCRATIE LOCALE, SECURITE, RELATIONS PUBLIQUES</i>	<i>8 membres maximum</i>
<i>FINANCES ET POLITIQUES PARTENARIALES</i>	<i>9 membres maximum</i>
<i>EDUCATION, JEUNESSE, VIE SPORTIVE ET CULTURELLE</i>	<i>8 membres maximum</i>
<i>SOLIDARITES</i>	<i>8 membres maximum</i>
<i>RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES, COMMUNICATION ET SERVICES NUMERIQUES</i>	<i>8 membres maximum</i>
<i>INTERCOMMUNALITE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</i>	<i>9 membres maximum</i>
<i>URBANISME, CADRE DE VIE, PATRIMOINE ET TRAVAUX</i>	<i>9 membres maximum</i>
<i>DEVELOPPEMENT DURABLE</i>	<i>8 membres maximum ».</i>

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur cette modification.

Monsieur Hervé SEYVE prend la parole et souhaite poser une question sur l'application du règlement du conseil municipal. *« C'est la loi qui s'impose à nous tous, puisque nous l'avons voté sur votre proposition et voudrais savoir quand pourrions-nous voir la publication des questions écrites et de leurs réponses dans les médias municipaux ? ».*

« Concernant le fonctionnement des commissions, j'aimerais savoir pourquoi, pour un certain nombre de commissions, les convocations sont le plus souvent établies à des horaires situées en milieu d'après midi et me souviens que lorsque vous étiez dans l'opposition vous vous insurgiez lorsqu'une commission était fixée avant 18H00. Le fait d'avoir changé de siège vous a-t-il amené à revoir votre position sur les horaires de convocation ? ».

Monsieur le Maire répond sur les horaires de convocations aux commissions permanentes que ceux-ci sont déterminés en fonction de la disponibilité d'un maximum de personnes.

Mme Roselyne FUMADELLES rappelle que le groupe de Monsieur Hervé SEYVE a toujours eu la possibilité de se faire représenter aux commissions en cas d'indisponibilité.

Monsieur le Maire répond sur la publication des questions écrites qu'elles seront prochainement sur le site internet de la ville.

Monsieur Michel GIEN prend la parole et demande dans quelle commission se retrouve la « vie associative » ?

Madame Roselyne FUMADELLES répond que selon la sensibilité de l'association, elle se situera dans la commission « Vie Sportive et Culturelle » ou dans la commission « Démocratie Locale ».

La proposition de Madame Roselyne FUMADELLES est adoptée à l'**unanimité**.

5. COMMISSIONS MUNICIPALES

Suite à la modification du règlement du Conseil municipal concernant les commissions permanentes, Madame Roselyne FUMADELLES propose de désigner les membres des différentes commissions modifiées et créées.

Les élus de l'opposition ayant été invités à indiquer les noms de leurs représentants dans les différentes commissions et sur proposition de Monsieur Michel GIEN de désigner ce soir les vice-présidents de chacune des nouvelles commissions, le Conseil municipal adopte, à l'**unanimité**, la composition des commissions ainsi qu'il suit.

COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL - AVRIL 2010	
POLITIQUE GENERALE DE LA VILLE, DEMOCRATIE LOCALE, SECURITE, RELATIONS PUBLIQUES Adjointe : Roselyne FUMADELLES	Président : Jacques FERGEAU
	Vice-président : Jacques MALATESTE
	Roselyne FUMADELLES
	Pascal FASOLA
	Bernard BAPSALLE
	Hélène MASSONIE
	Patrick BABAYOU
	Michel GIEN
FINANCES ET POLITIQUES PARTENARIALES Adjoint : Patrick BABAYOU	Président : Jacques FERGEAU
	Vice-président : Christian ESCACH
	Patrick BABAYOU
	Catherine PUTEGNAT
	Gérald ELBAZE
	Roselyne FUMADELLES
	Didier DENAUD
	Denise FUMAT
Fabrice GUILLEMET	
EDUCATION, JEUNESSE, VIE SPORTIVE ET CULTURELLE Adjointe : Catherine PUTEGNAT	Président : Jacques FERGEAU
	Vice-président : Béatrice CHAUMANDE
	Catherine PUTEGNAT
	Maïtena BRU
	Edouard QUINTANO
	Stéphanie GOYHENEIX
Denise FUMAT	
SOLIDARITES Adjoint : Bernard BAPSALLE	Président : Jacques FERGEAU
	Vice-président : Yves TESTARD
	Bernard BAPSALLE
	Maïtena BRU
	Hélène MASSONIE
	Béatrice CHAUMANDE
Hervé SEYVE	
RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES, COMMUNICATION ET SERVICES NUMERIQUES Adjointe : Marie-Paule MARTY	Président : Jacques FERGEAU
	Vice-président : Monique VIRARD
	Gérald ELBAZE
	Edouard QUINTANO
	Dominique BEYRAND
	Marie-Paule MARTY
Michel GIEN	
INTERCOMMUNALITE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Président : Jacques FERGEAU
	Vice-président : Stéphanie GOYHENEIX

ET EMPLOI Adjoint : Pierre HARROUARD	Pierre HARROUARD
	Yves TESTARD
	Françoise BOUCHARD
	Didier DENAUD
	Hervé SEYVE
	Fabrice GUILLEMET
URBANISME, CADRE DE VIE, PATRIMOINE et TRAVAUX Adjointe : Françoise BOUCHARD	Président : Jacques FERGEAU
	Vice-président : Daniel CHRISTIANY
	Françoise BOUCHARD
	Jacques MALATESTA
	Marie-Paule MARTY
	Jean-Pierre AUBRY
	Pascal FASOLA
	Armand LOUBIAT
	Jean-Pierre ALLEMAND
DEVELOPPEMENT DURABLE Adjoint : Dominique BEYRAND	Président : Jacques FERGEAU
	Vice-président : Jean-Pierre AUBRY
	Dominique BEYRAND
	Monique VIRARD
	Daniel CHRISTIANY
	Pierre HARROUARD
	Armand LOUBIAT
	Jean-Pierre ALLEMAND

6. INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS DONNEES AUX ELUS

Suite à l'élection de Madame Marie-Paule MARTY le 12 février 2010 en tant qu'adjoint, un poste de Conseiller Municipal Délégué est vacant. Monsieur le Maire informe l'assemblée des délégations données aux conseillers municipaux :

- Monsieur Gérald ELBAZE, délégué à la communication et aux services numériques,
- Monsieur Pascal FASOLA, délégué à la sécurité,
- Monsieur Edouard QUINTANO, délégué à la vie sportive et culturelle,
- Madame Maïténa BRU, déléguée aux affaires sociales et handicap
- Madame Hélène MASSONIE, déléguée à la démocratie locale.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

7. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

7.1. Choix du mode de désignation (scrutin public ou scrutin secret)

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de procéder aux nominations suivantes au scrutin public, à main levée :

7.2. Désignation

COMMISSION DE SECTORISATION

Le Conseil Municipal désigne, **à l'unanimité**, Madame Stéphanie GOYHENEIX, en remplacement de Madame Hélène MASSONIE, au sein de cette commission.

Monsieur Michel GIEN propose à cette occasion de désigner Madame Denise FUMAT en remplacement de Monsieur Didier DENAUD. Cette proposition est adoptée à l'**unanimité**.

COMMISSION PARITAIRE DU MARCHE

Le Conseil Municipal désigne, **à l'unanimité**, Monsieur Pierre HARROUARD en remplacement de Madame Monique VIRARD, au sein de cette commission.

CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Le Conseil Municipal désigne, **à l'unanimité**, Monsieur Pascal FASOLA en remplacement de Monsieur Pierre HARROUARD.

ASSOCIATION PLIE ESPACE TECHNOWEST

Le Conseil Municipal désigne, **à l'unanimité** Monsieur le Maire et Monsieur Pierre HARROUARD élus titulaires et Monsieur Bernard BAPSALLE élu suppléant en qualité de représentants de la ville au sein de l'association PLIE ESPACE TECHNOWEST.

8. DENOMINATION DE VOIE

Madame BOUCHARD rappelle que la commission « *Urbanisme, Cadre de Vie et Patrimoine* », réunie le 10 février 2010, proposait de dénommer la passe communale du Pas Bougès en « Allée du Pas Bougès ».

Le Conseil municipal, approuve, **à l'unanimité**, la nomination de voie précitée, proposée par la commission municipale « *urbanisme, cadre de vie, patrimoine et sécurité* ».

9. DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE AU SEIN DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN D'ILLAC

Madame Marie-Paule MARTY rappelle que la ville souhaite développer l'apprentissage au sein de la commune.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de droit privé associant la commune, l'apprenti et un maître d'apprentissage qui accompagne le jeune apprenti tout au long de sa formation.

Afin de tenir compte de la durée de la formation, de garantir de bonnes conditions de travail et le suivi, le nombre maximum de contrat d'apprentissage par an sera de 1.

Madame Marie-Paule MARTY demande aux membres du Conseil Municipal :

- de donner leurs avis pour recevoir tous les ans un jeune apprenti dans la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'apprentissage et à rémunérer l'apprenti conformément à la réglementation en vigueur à la date de signature.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant cette proposition.

Monsieur Michel GIEN prend la parole et demande pourquoi on se limite à un apprenti par an.

Monsieur le Maire répond que c'est un début et que compte tenu de la charge de travail supplémentaire qui incombera au maître de stage volontaire, il n'est pas possible de surcharger les services municipaux actuellement. Par contre, si des maîtres de stages se dévoilent, il sera possible d'en tenir compte et d'envisager l'intégration d'autres apprentis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Madame Marie-Paule MARTY.

10. ENGAGEMENT DES TRAVAUX SUITE AU CONTENTIEUX PENAL SUR DENONCIATION DE L'OFFICE NATIONALE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Monsieur Dominique BEYRAND rappelle que par délibération du 20 février 2009, le Conseil Municipal a donné son accord à Monsieur le Maire pour signer le procès-verbal valant protocole d'accord par lequel Madame la déléguée du Procureur de la République a mis la commune en demeure de :

- déposer une demande d'autorisation de procéder à la restauration du milieu aquatique conforme aux dispositions de l'article R 214-6 du Code de l'Environnement ;
- de procéder à l'identification, au recensement et à la cartographie sur l'ensemble de son territoire, de toutes les zones humides, conformément aux critères définis par l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 et de remettre cette étude à la Cellule Police de l'Eau et des milieux aquatiques de la Direction Départementale de l'agriculture et de la Forêt
- de justifier de l'engagement des travaux de restauration en lien avec les services de l'ONEMA et de la Cellule Police de l'Eau et des milieux aquatiques.

La commune a confié la réalisation du dossier de demande d'autorisation de procéder à la restauration du milieu aquatique et d'identification des zones humides à la Société SIMETHIS qui vient de remettre les deux dossiers qui ont été examinés par la Cellule Police de l'Eau et qui après quelques légères modifications pourront être déposés officiellement.

Le dossier de demande d'autorisation de restauration du milieu aquatique prévoit la réalisation de différents travaux dont le coût estimé ressort à 8.820 € H.T.

Monsieur Dominique BEYRAND invite à :

- prendre l'engagement de réaliser les travaux préconisés
- prendre l'engagement d'inscrire au budget de l'exercice 2010 un minimum de 10.600 € (TTC) pour la réalisation des travaux.
- autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte permettant de clôturer ce dossier contentieux.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Jean-Pierre ALLEMAND prend la parole et demande quels genres de travaux vont être réalisés.

Monsieur Dominique BEYRAND répond que sont concernés par ces travaux la Jalle de Chantegrive et le ruisseau de Braguina. Pour la Jalle de Chantegrive, il s'agit d'un entretien annuel de débroussaillage et d'extraction de ces produits afin d'éviter toute obstruction. Pour le ruisseau de Braguina il s'agit de travaux de replantation de la flore environnementale. Des frais de conception de réalisation et d'impression de guides et de bonnes pratiques font également parti de ce budget

afin de mettre en place un programme de sensibilisation pour l'ensemble des Illacais (propriétaires ou non). Une première sensibilisation a d'ailleurs commencé dès le vendredi 2 avril 2010, lors de la semaine du développement durable, avec l'intervention du conservateur de la réserve naturelle de Saucats, des rivières mais aussi des lagunes.

Monsieur Fabrice GUILLEMET prend la parole et fait référence à un article Sud Ouest où il était demandé de recenser, sur l'ensemble du territoire les zones humides.

Monsieur Dominique BEYRAND répond que cet inventaire a été réalisé et sera remis à un organisme (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST)) qui doit recenser les zones humides sur l'ensemble du territoire de la Gironde. Le rapport « inventaire zones humides » va être joint au PLU.

Monsieur le Maire rappelle qu'en mars 2009, il a rencontré le délégué du Procureur de la République pour négocier l'amende, qui a été supprimée à la condition que la ville s'engage à faire l'inventaire des zones humides et réalise certains travaux. Madame la Déléguée du Procureur de la République sera destinataire de la délibération prise ce soir.

Monsieur Jean-Pierre ALLEMAND demande quelle forme d'aide est apportée par le Conseil Général.

Monsieur le Maire répond que le Conseil Général a mis les services de l'eau et le service des zones sensibles à la disposition de la commune. Ces services ont également travaillé avec la société SIMETHIS qui travaille déjà pour le Conseil Général et qui a été mandatée pour faire l'inventaire des zones humides de la Gironde.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la proposition de Monsieur Dominique BEYRAND.

11. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire rappelle que ce point ne fait pas l'objet d'un vote mais d'un simple débat.

Puis Monsieur Patrick BABAYOU expose les orientations budgétaires 2010 :

« Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous engageons le débat, non suivi d'un vote, concernant les orientations budgétaires pour l'année 2010.

Ce débat nous amènera dans un premier temps à partager notre analyse du contexte macro-économique et de ses liens avec le contexte des collectivités territoriales ; nous aborderons ensuite plus précisément le contexte local de Saint Jean d'Illac, ce qui sera l'occasion de dire quelques mots sur la réalisation du budget 2009 ; et enfin, nous indiquerons quelles sont nos perspectives pour l'année 2010.

Contexte économique pour 2010

Pour la troisième année consécutive, les perspectives macro-économiques restent extrêmement préoccupantes et marquées par une forte incertitude sur l'avenir.

L'année 2008, agitée, avait fortement affaibli l'ensemble de notre système financier puis économique : à la suite de la crise financière mondiale, ont succédé des spéculations sur les matières premières et enfin une situation de récession économique dans les pays occidentaux.

L'année 2009 a été effectivement marquée par une situation de récession, sans précédent depuis 1993 pour ce qui concerne la France, dont le PIB a été en retrait de 2,3%. A noter que le consensus des économistes anticipait une décroissance dans une fourchette de 1,5% à 2% il y a un an.

L'humilité et la prudence doivent donc les vertus premières de ceux qui ont la responsabilité des prévisions.

Au global, l'évolution économique des pays avancés en 2009 est marquée par la récession, et cela malgré les politiques monétaires de taux bas (0% pour la réserve fédérale américaine, 1% pour la BCE) et malgré les plans de relance. La conjonction de ces deux conditions n'a pas empêché les États-Unis de connaître une contraction de leur économie de l'ordre de 2,5%.

La situation des pays européens est tout aussi préoccupante : Espagne, Royaume-Uni, Italie et Allemagne auront vu leur PIB décroître de -3,8% à -5,3% en 2009.

La France paraît se distinguer mais cela ne doit pas nous leurrer : c'est au prix d'une situation très contrastée, la forte désindustrialisation n'étant compensée qu'en partie par des débuts de reprise dans les secteurs des services.

La France « résiste mieux que ses partenaires », pour reprendre le discours officiel, mais cette résistance n'est pas celle de « l'électrochoc » annoncé par les promoteurs du bouclier fiscal !

Les choix qui ont été faits ont nettement aggravé les effets de la crise économique et financière.

En effet, dans un contexte économique pour le moins fragile, l'obstination de maintenir des cadeaux fiscaux aux plus riches s'est accompagnée d'une impressionnante dérive des finances publiques. Ce n'est pas l'humble adjoint aux finances d'une ville moyenne girondine qui s'en alarmait dès juin 2009 mais feu le premier Président de la Cour des Comptes, que nous soupçonnons peu, lui, d'avoir été un anti-sarkozyste forcené. En ne tenant ni ses prévisions de dépenses, ni ses prévisions de recettes, et tout en restant sourd aux conséquences des cadeaux fiscaux, l'État a massivement augmenté son endettement, sans impact réel sur l'activité économique.

Ces faits, avérés et parfaitement mesurables, pourraient nous paraître d'un rapport bien lointain avec notre situation locale. Pourtant, les spéculations actuelles qui frappent les pays de la zone euro fragilisés par leur dette (Grèce, Espagne, République d'Irlande...) doivent nous amener à la modestie et à la plus grande prudence dans nos prévisions. Nous visons à cette heure avec l'épée de Damoclès d'une crise de la dette souveraine : la spéculation contre les États (ceux-là mêmes qui avaient sauvé les banques !), en tant qu'elle pourrait entraîner une perte de confiance dans leur capacité d'endettement, ne pourra pas avoir de petites conséquences, même au plan local.

Des menaces restent donc fortes en 2010 :

- La menace de la crise financière n'est pas derrière nous : les évolutions favorables des taux d'intérêts fin 2008 ne doivent pas nous leurrer sur la robustesse de nos économies ; les conditions d'une crise monétaire sont malheureusement aujourd'hui réunies.*
- La récession économique et son corollaire, l'augmentation du chômage, sont une réalité durable : le ralentissement mondial observé depuis la crise des subprimes de l'été 2007 s'est transformé dès le troisième trimestre 2008 en stagnation puis en récession. La croissance brutale du chômage dans plusieurs pays européens, dont la France, dès le début de l'année 2009 était non seulement prévue par les économistes au vu du contexte économique mais a de plus été accentuée par la perte de confiance des agents économiques. En ce début d'année, la hausse du chômage ne fait que s'atténuer et l'arrivée prochaine massive d'une cohorte de chômeurs en fin de droit va poser un cruel problème social.*
- La menace d'un tassement du pouvoir d'achat des ménages est une réalité : les conditions sont réunies pour que l'on assiste à la poursuite d'une dégradation du pouvoir d'achat des ménages à cause de la hausse modeste des revenus des salariés. La consommation des ménages qui avait durablement tiré la croissance française a été très heurtée au cours des derniers trimestres. Et il ne faut pas négliger les menaces représentées par la volatilité, forte depuis deux ans, des prix du pétrole et des matières premières.*

Malgré tous ses potentiels, la commune Saint Jean d'Illac n'est pas par nature épargnée par les conditions de crise. La vigilance s'impose.

Le contexte local en 2009

On nous parlait ici même, lors du débat budgétaire d'il y a un an, d'un « discours de justification pour ne pas faire et de repli ». Un discours qui était aussi accusé de relever de « la plus pure des approches idéologiques et démagogiques ».

Maintenant que l'amertume des campagnes électorales perdues a dû se dissiper, chacun va pouvoir examiner les faits et constatera que l'année 2009 a bien été celle d'un volontarisme budgétaire que l'on raillait ici.

En 2009, conformément aux engagements pris vis-à-vis des services de l'État au titre du dispositif lié au FCTVA, Saint Jean d'Illac a investi plus que la moyenne des trois années précédentes.

Concernant le budget de fonctionnement, l'année 2009 a été marquée en particulier par une augmentation des charges de personnel, parfaitement explicable par les recrutements rendus nécessaires pour faire face aux exigences de services rendus aux Illacais, par exemple pour la police municipale et pour le CCAS.

Comme en 2009, notre approche budgétaire pour cette année sera celle des engagements pris pour être tenus. Nous ne pourrons entendre encore que nos orientations sont des « justifications pour ne pas faire » ou un « repli », sauf à engager un débat sémantique pour redéfinir ces mots.

Perspectives 2010

Évolution favorable de nos ressources

Le contexte dans lequel s'ouvre l'année 2010 n'est pas défavorable pour Saint Jean d'Illac puisque nous bénéficierons de produits supplémentaires significatifs par rapport à l'année précédente, en particulier :

- L'augmentation des bases imposables apportera, à taux constant, des recettes fiscales en augmentation de l'ordre de 400 K€ ;*
- Le produit de la cession du terrain de la Lande de Laperge sera de plein effet sur cet exercice ; la somme de 482 K€ a été reçue fin décembre 2009, une somme équivalente est prévue fin 2010 ;*
- Une participation significative de 200 K€ est attendue de l'aménageur de la zone desservie par le futur giratoire dit « des Cantines ».*

A noter aussi une augmentation des bases d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui entraîne, à taux d'imposition constant, une augmentation des recettes de 45 K€ par rapport au budget primitif 2009.

L'ensemble de ces éléments positifs nous amènera à proposer les orientations suivantes :

- La stabilité des taux d'imposition pour les taxes ménages, y compris la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;*
- Un recours réduit à l'emprunt avec une nouvelle ligne de 600 K€, à mettre en face d'un remboursement de la dette de 817 K€ en capital : nous entamerons donc un réel désendettement de la commune, conforme aux engagements pris.*

Si la situation 2010 est nettement favorable, nous ne pouvons que rester résolument prudents pour l'avenir et considérons à ce titre que la diminution de la dette reste une nécessité tant que les conditions le permettent.

En effet, le contexte de 2010 ne doit pas nous aveugler sur les perspectives déjà menacées dès 2011 : en l'état des simulations diffusées par le ministère du budget concernant le nouveau dispositif fiscal devant se substituer à la taxe professionnelle, notre commune perdrait 600 K€ de recettes, ce qui annule les évolutions fiscales favorables que nous venons de détailler.

Charges de personnel

Les charges de personnel augmenteront cette année, de l'ordre de 15% par rapport au budget primitif 2009 (sous réserve bien entendu que tous les postes prévus soient pourvus).

En premier lieu, les emplois d'ores et déjà pourvus seront de plein effet en 2010 : notre Directrice Administrative et Financière et notre chargée de mission développement durable, arrivées dans les services respectivement début janvier et début mars.

Les charges augmenteront aussi du fait de l'internalisation de l'entretien de bâtiments publics, mais verront les travaux sous-traités diminuer.

Nous procéderons aussi au recrutement d'un agent en charge des événements culturels et manifestations, qui viendra compléter le dispositif existant dans les services pour faire face à la complexité croissante de ce type d'organisation.

Poursuivre le soutien aux associations avec la même exigence de formalisme

Le soutien aux associations, que nous réaffirmons comme essentiel au développement de notre ville, passe nécessairement par un soutien financier qui représente, pour beaucoup d'entre elles, un impératif absolu pour poursuivre leurs activités.

Nous poursuivrons bien entendu les efforts de formalisation à laquelle toutes les associations ont bien voulu s'adapter cette année, ce qui nous a permis d'améliorer la transparence de nos interventions, dans le cadre des conventions d'objectifs.

Nous nous orientons, au vu des besoins remontés par les associations et discutés avec leurs dirigeants, vers une enveloppe globale inscrite au budget pour un montant équivalent à celui de l'année dernière.

Investissements : autorisations de programme

Notre orientation pour l'élaboration du budget qui sera soumis au vote a reposé sur la priorisation d'investissements urgents, tout en restant raisonnables quant à la capacité des services de la commune à mener de front les différents projets.

L'investissement majeur de 2010 sera l'extension de l'école Jacques Prévert, la mise en conformité des bâtiments existants et les aménagements de voirie nécessaires, pour une livraison prévue au premier trimestre 2011. Les coûts de ces travaux s'étaleront sur les deux exercices, dont plus de la moitié en 2010, pour un montant total des travaux 2,7 M€ TTC pour l'école, et 500 K€ pour la voirie.

Investissements sur opérations hors autorisations de programmes

Les travaux d'extension du CLSH seront aussi engagés cette année, pour un coût de 200 K€ au budget 2010. L'opération est globalement estimée à 600 K€, pour une livraison en 2011.

Nous poursuivrons les travaux d'enfouissement, en particulier dans le quartier de Boulac. Le montant inscrit au budget 2010 s'élèvera à 113.500€.

Nous prévoyons aussi deux aménagements de giratoires dont les coûts seront inscrits au budget 2010 :

- Giratoire « des Cantines », déjà évoqué précédemment, pour un montant total estimé de 300 K€ (dont, rappelons-le, 200 K€ pris en charge par l'aménageur de la zone d'activité desservie) ;*
- Giratoire de la Poudrière, pour un montant estimé de 270 K€*

Bien entendu, nous poursuivons le projet d'un nouvel équipement consacré au développement durable, à vocation finale intercommunale. Etant donnés les délais nécessaires aux enquêtes préalables concernant ce type d'établissement classé, le projet sera livrable en 2011. Un budget d'étude sera inscrit au budget 2010 pour un coût de 25 K€.

Investissements hors opérations

Autre étude importante réalisée en 2010 : la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales, pour un montant de 15 K€.

Des aménagements du cimetière – nouveau columbarium, parc du souvenir – seront aussi inscrits au budget, pour un montant de 48 K€.

Environ 100 K€ seront consacrés à l'entretien des bâtiments scolaires, et une somme équivalente sera aussi inscrite au budget pour le renouvellement du mobilier des classes et des restaurants scolaires.

Des dépenses de l'ordre de 250 K€ seront proposées au vote pour les autres bâtiments publics : isolation et étanchéité du centre associatif, divers travaux dans les complexes sportifs, isolation de la toiture de l'espace jeunes...

Une somme de 50 K€ sera inscrite au budget pour des travaux d'entretien de la gendarmerie, dont l'isolation des garages.

Enfin, nous poursuivrons les travaux d'amélioration et entretien des voiries : chemin de l'Ombrière depuis le RD106 jusqu'aux habitations, rue des Grives au Las (2x 45 K€ inscrits au budget), sécurisation des bandes cyclables de l'avenue de Bordeaux jusqu'au giratoire des Palanques (71 K€).

Conclusions

Nos orientations budgétaires pour 2010 sont marquées par une réelle ambition de servir les Illacais et de répondre à leurs besoins, dans l'approche toujours prudente et pragmatique que nous avons toujours privilégiée.

Il nous paraît à ce titre important de conclure une nouvelle fois sur les incertitudes qui prévalent.

Outre les menaces macro-économiques citées en introduction et sur lesquelles je ne reviendrai pas, il nous faut évoquer en conclusion les menaces très réelles qui pèsent sur les collectivités territoriales, au-delà de la réforme de la TP dont les conséquences ont déjà été évoquées.

Le désengagement de l'État et les transferts non compensés s'aggravent d'année en année, ce qui conduit par exemple le Conseil Général à alerter sur de possibles moratoires des subventions versées dès cette année.

A cela pourraient s'ajouter à moyen terme les conséquences de la réforme imaginée par le gouvernement. Parmi les dispositions projetées, la disparition de la clause de compétence générale ne pourra pas être sans effet significatif sur les subventions reçues par la commune de la part du Conseil Général voire de la Région.

Il nous appartient donc à tous d'être conscients des menaces qui planent, souvent motivées par la seule volonté politique, et de ne pas prendre de manière pérenne pour un fait acquis les conditions favorables qui prévalent encore cette année dans l'élaboration du budget de notre commune ».

Monsieur le Maire laisse ensuite la parole à Monsieur Fabrice GUILLEMET :

« La présentation de vos orientations budgétaires est l'occasion d'un rendez-vous annuel pour les trois groupes représentés dans ce Conseil Municipal visant à débattre sur les actions de votre Projet politique et leur impact sur les finances publiques de notre commune.

Mes commentaires portent sur trois points :

- Le contexte local en 2009 :

Dans un contexte de crise économique très forte, en même temps que d'alternance politique à Saint Jean d'Ilac, vous nous aviez présenté un premier budget en 2009, que je qualifiais d'exercice de « transition » ; vous avez bénéficié de l'héritage du passé, confortable en recettes d'impôts (+ 600 k€ entre 2008 et 2009, surtout en taxe professionnelle) et de l'opportunité d'un emprunt bancaire de 800 k€ souscrit juste avant les élections municipales de décembre 2008 par votre

prédécesseur. Vous avez débuté votre mandat avec près de 3 Me de capacité d'autofinancement, soit 3 ans d'amortissement de la dette financière en capital ; vous disposez donc de solides marges de manœuvre pour financer un plan d'investissement « ambitieux », à taux d'imposition constant.

Avec un plan d'investissement situé dans la moyenne des trois dernières années + 1 %, on peut dire que votre soi-disant « volontarisme » affiché, traduit en supplément de dépenses d'investissements, n'a été que de seulement 321 k€ pour bénéficier de l'effet d'aubaine du plan de relance national, à savoir le remboursement anticipé d'un an de la TVA 2008 pour 400 k€. Néanmoins, j'ai voté « pour » ce budget car il est normal de laisser du temps au temps pour lancer un nouveau Projet local, en même temps qu'il fallait terminer certaines réalisations en cours, initiées par la précédente majorité.

Je vous donne acte de la bonne opération financière de 900 k€ que vous avez réalisé pour notre commune en ce qui concerne la cession du terrain de La Lande de Laperge pour le projet de l'extension de l'école du Las. J'ajoute même que vous avez fait l'acquisition à bon compte d'un terrain près de la station d'épuration. Il n'était point besoin d'augmenter la TEOM (taxe sur les ordures ménagères) compte-tenu de l'accroissement des bases qui a généré un surplus de recettes de 45 k€ et permis de rééquilibrer les comptes.

- La conjoncture nationale en 2010 :

La prétendue « sortie de crise » se fait attendre... l'économie française devrait rester convalescente en 2010 ; à l'exception de la Chine, cette inertie est également observée un peu partout dans les pays de l'OCDE. En France, la reprise technique du 3^e trimestre 2009, liée au « restockage », est terminée. Les carnets de commandes des entreprises restent à un niveau très moyen, le niveau des investissements productifs est insuffisant et les plans sociaux sont nombreux. Le taux d'épargne historiquement élevé à 16,4 %, révèle le climat inquiet de nos concitoyens dans l'avenir, avec un moteur de la consommation qui commence à « tousser ». Et sans nouvelle accélération du crédit bancaire, point de carburant à la croissance en 2010.

Surtout l'année 2010 est celle de la sortie de tous les plans de soutiens fiscaux, budgétaires et monétaires, mis en place en 2009 pour 80 Mds d'euros. Il n'y aura pas de soutien public fort en 2010 tout simplement parce qu'il n'y a plus de marge de manœuvre financière. La réduction des déficits publics est la priorité et on n'échappera guère longtemps à la nécessité de trouver de nouvelles recettes fiscales sur les ménages. Enfin, la fin du cycle bas des taux d'intérêt directeurs de la BCE pourrait toucher à sa fin début 2011 dans un nouveau contexte d'inflation.

- Votre budget 2010 :

De mon point de vue, il est impératif d'analyser votre budget en prenant en compte quatre éléments majeurs :

- la suppression de la taxe professionnelle depuis le 1^{er} janvier 2010,*
- votre Projet d'intégrer Saint Jean d'Ilac à la communauté de communes Cestas/Canéjan en 2011, conjointement avec Martignas,*
- une situation financière très inquiétante du compte administratif de MARTIGNAS, qui a échappé de peu à sa mise sous tutelle,*
- un contexte d'une réforme territoriale à l'horizon 2013/2014, encore évolutif.*

Comme vous l'écrivez, la situation de nos finances publiques à Saint Jean d'Ilac est nettement favorable.

Votre budget s'appuie encore sur des recettes de fonctionnement, en hausse de 400 k€, qui profitent d'un effet-base favorable. Surtout, la perte de recettes en TP, estimée à 600 k€ pour l'année 2010, est en grande partie compensée par le fond national de péréquation « FNGIR » cette année.

Dès lors, l'annonce du maintien des taux des impôts locaux des ménages est le minimum « syndical » qui s'impose compte-tenu de notre très bonne capacité d'autofinancement pour couvrir nos dépenses d'investissements. Je précise quand même que nos taux d'impôts locaux seront en

hausse cette année de 3 % du fait de l'échelon du département (CG), ce qui n'empêche pas le Conseil Général d'envisager une pause sur l'aide aux communes !.

De mon point de vue, vous pêchez d'un « manque d'ambition » car notre situation financière nous permettait de proposer une baisse des taux d'impôt avant le transfert définitif en 2011 d'une partie de nos réserves financières (au moins 2 M€ de l'ex-taxe professionnelle, réformée en CFE/CVAE) vers le budget primitif de la communauté de communes élargie à 4. La baisse d'1 point de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière aurait permis de restituer 150 k€ de pouvoir d'achat aux Illacais. Nous pouvions le faire. La seule économie obtenue en 2009 sur les frais financiers par la baisse des taux d'intérêt, qui est de 100 k€, permettait de financer les 2/3 de ce cadeau fiscal aux Illacais !

Je suis rassuré de lire que vous avez pris conscience du « soutien financier de notre commune à certaines associations comme -un impératif absolu- pour poursuivre leurs activités ». L'épisode récent, du fait de votre adjoint aux finances, préjudiciable à la trésorerie de l'association BRIN D'MALICE m'avait fait craindre le pire. !

Sur le volet de l'endettement financier de notre commune, vous faites le choix de l'orthodoxie du désendettement dans une période où les taux d'intérêts sont au plus bas ; c'est une erreur. Nous avons les moyens d'emprunter plus aujourd'hui pour un plan d'investissements ambitieux ; notre niveau de charges financières est très modéré (360 k€ à Saint Jean d'Illac en moyenne depuis 2007, et même 260 k€ en 2009 contre 550 k€ à Martignas !) ; Il n'y a aucun sens à se désendetter lorsque les taux d'intérêt sont historiquement bas... c'est une occasion manquée, selon moi, surtout avant le transfert définitif des compétences du développement économique vers la nouvelle communauté de communes.

Votre plan d'investissements est à nouveau très modéré cette année, réellement situé à moins de 3 Me, car plusieurs opérations annoncées s'inscrivent dans un horizon pluriannuel et se traduiront donc dans le compte administratif définitif 2010 en « restes à réaliser » et « opérations reportées » sur le budget 2011 ; c'est le cas du projet d'extension de l'école du Las pour 2,8 M€ HT, dont 1,5 M€ en 2011.

Les Illacais doivent savoir aussi que votre Projet de déchetterie « intercommunale » n'interviendra qu'en 2011 ; le budget 2010 n'y consacre que 25 k€ de frais d'études. Mais qui paiera quoi, combien et pour qui ?...

EN CONCLUSION,

Votre gestion est trop timorée. Vous disposez déjà de réelles marges de manœuvre financières qui vous permettraient d'afficher une posture volontariste et de proposer un investissement majeur aux Illacais. C'est un rendez-vous manqué, qui ne se reproduira plus car une partie de nos ressources financières va être définitivement transférée dès 2011 dans la nouvelle intercommunalité, que vous appelez de vos vœux, pour une dotation de solidarité en retour faible et facultative (lire art 1609 et suivants du code général des impôts). J'aurai l'occasion d'y revenir plus longuement lors de notre prochain débat sur l'intercommunalité.

Sur votre budget 2010, je voterai l'abstention. »

Monsieur le Maire laisse ensuite la parole à Monsieur Hervé SEYVE :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

En préambule je voudrais préciser que, concernant le sujet important des orientations budgétaires, et bien que ce point soit porté par M. l'Adjoint aux finances, les questions que je vais poser s'adressent directement à Monsieur Fergeau, ce dont vous conviendrez aisément.

Que peuvent, que doivent attendre des élus locaux à l'occasion du débat d'orientations budgétaires ?

Tout d'abord entendre, à défaut de réentendre, l'ambition de l'équipe en responsabilité sur son projet global pour la collectivité communale dont il a la charge, et donc sa déclinaison annuelle tant en matière d'équipement, donc d'investissement, qu'en matière de services à la population, donc de budget de fonctionnement; voici pour le fond. Quant à la forme, elle se doit de répondre à un certain nombre d'exigences de présentation, fixées entre autres par la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport, comme par exemple les modes de financement. Pour autant une telle présentation ne peut s'exonérer des éléments de conjoncture et de contexte.

Sur le contexte économique pour 2010 :

La crise que nous venons de traverser est la plus forte, la plus violente, que les économies occidentales aient eu à connaître depuis les années 1930. Confronté, comme tous les pays de l'OCDE à une baisse sans précédent de la production industrielle, une forte contraction du PIB et à une augmentation très sensible du chômage, le gouvernement français, sous l'impulsion du Président de la République Nicolas Sarkozy, a choisi de manière volontariste une politique de relance par l'investissement qui s'est notamment traduite par le Plan de Relance (26 Md €) et le projet du Grand Emprunt dont les finalités et les modalités ont fait l'objet du rapport établi par MM Michel Rocard et Alain Juppé.

Parmi les chiffres que vous citez dans vos orientations budgétaires, Monsieur l'Adjoint aux finances, il en est un qui manque et qui pourtant relativise grandement votre remise en cause d'un homme, le Président de la République, et de l'action de son gouvernement, c'est celui de la contraction du PIB de l'ensemble des pays de la zone euro soit 4%. Sur la même période celui de notre pays ne diminuait que 2,3% soit un différentiel de 1,7% en notre faveur. Cet écart est encore plus sensible avec nos principaux partenaires européens, dont la diminution de leurs PIB respectifs est comprise entre 3,8 et 5,3%.

Par ailleurs, en matière d'emploi, il convient de noter qu'au cours du 4^e trimestre 2009, le nombre d'emploi détruit à été divisé par un facteur proche de 6 (11500 pour 66000) par rapport au trimestre précédent, et que la production industrielle est repartie à la hausse de 0,8% en janvier dernier. Enfin, la faiblesse de l'inflation a permis le quasi-maintien du pouvoir d'achat des ménages en 2009. Alors oui, malgré ses signaux positifs, la situation reste fragile ; mais dans une économie mondiale ouverte où l'interdépendance est un fait, présenter de tels résultats est plutôt positif, même si la contrepartie de cette politique est l'augmentation des déficits publics. A ce propos je note que le Président du FMI, qui n'est autre que Dominique Strauss-Kahn, est lui aussi très favorable à ce type de politiques keynésiennes.

Si la conjoncture mondiale demeure délicate, le contexte national n'est pas aussi défavorable que vous le décrivez , même s'il exige une rigueur de gestion constante que nous ne retrouvons pas dans les premiers chiffres que vous nous livrez, quand bien même le potentiel Illacais n'en ait pas encore été affecté.

Vos réalisations 2009 :

Votre conclusion lors des orientations budgétaires était la suivante : « Le budget 2009 est un budget volontariste qui se traduit par l'amélioration des services à la population et par la restructuration ou la création de nouveaux équipement avec un souci permanent de préservation de l'environnement. »

L'analyse que l'on peut en faire à ce jour sur quelques points est la suivante :

-sur la restructuration ou la création d'équipement, on retiendra comme seule réalisation majeure 2009 de votre initiative la pseudo sécurisation de la piste cyclable entre l'espace jeunes et le rond-point des bergeries, à défaut d'avoir créer d'autres pistes cyclables, comme celle annoncée entre le centre bourg et la salle Quérandeau, ou encore d'avoir engagé l'extension du CLSH ;

-quant à votre souci de préserver l'environnement, il suffit de voir l'état de la forêt Illacaise, ou encore votre position sur le dossier des nuisances aéroportuaires, pour mesurer votre engagement sur ce thème ;

-enfin, l'amélioration des services à la population se traduit dès 2009 par une augmentation sensible des charges de personnel, dont vous nous annoncez déjà la poursuite à hauteur de 15% pour 2010..., ou vous arrêterez-vous ? Vous qui citez le regretté Premier Président de la Cours des

Comptes, il ne vous aura pas échappé qu'il s'était beaucoup ému, pour ne pas dire plus, de l'évolution des effectifs de l'emploi public avec un point d'attention particulier sur la Fonction Publique Territoriale ou l'emploi a progressé 2 fois plus vite : +72% en 30 ans, ceci sans commune mesure avec les besoins générés par le seul transfert des compétences de l'état vers les collectivités locales.

Votre projet

Je ne vous cacherais donc pas notre inquiétude sur le devenir de notre commune tant il est difficile de déceler la moindre cohérence avec un projet global dont nous attendons toujours la présentation.

En matière d'urbanisme, alors que le PLU que vous avez remis en cause ne sera pas validé avant de nombreux mois, vous semblez vouloir autoriser à court terme un projet important de 250 logements, qui pourrait d'ailleurs être porté à 500, sans que l'impact en terme de besoins d'équipements collectifs, n'ait été ne serait-ce qu'évoqué ; l'annonce ce jour de la création d'une ZAC dans le secteur nord-ouest du bourg, vos atermoiements sur le projet de déchetterie, pour laquelle vous prévoyez une nouvelle étude en 2010, ne peuvent que renforcer ce sentiment.

Plus globalement, aucune référence n'est faite à votre projet d'intercommunalité pour laquelle un calendrier extrêmement rapproché vient de nous être signifié, et j'emploie ce verbe à dessein, sans qu'aucune réflexion sérieuse n'ait été conduite. J'en veux pour preuve l'incapacité de votre adjoint en charge de ce dossier à apporter la moindre réponse sur ce sujet à nos questions lors de la dernière commission municipale ad hoc ! Pourtant des délibérations sur ce sujet ont déjà été votées en conseil municipal tant à Cestas qu'à Canéjan. Encore une fois, quelle intercommunalité, pour quels nouveaux services aux Illacais mais aussi à quel coût : autant de questions auxquelles nous attendons des réponses. Sur ce sujet comme sur d'autres (déchetterie, antennes téléphonie mobile...) aucune consultation des Illacais ! Que faites-vous de vos engagements pris auprès des Illacais au titre de la démocratie participative dont vous vous êtes proclamé le héraut ?

Les dépenses

Au chapitre des dépenses, que ce soit en matière d'investissement ou de fonctionnement, nous ne pouvons que regretter l'absence de présentation des montants globaux projetés ainsi qu'une analyse des évolutions par rapport aux derniers exercices.

Le montant relevé des investissements 2010 s'élève donc à 2,9 M€. On s'interrogera cependant sur la piètre fiabilité de ces chiffres : ainsi lors du CM de décembre 2009, vous nous annonciez un coût du projet d'extension de l'école Jacques Prévert estimé à 1,9 M€ ; 4 mois plus tard il figure dans vos orientations budgétaires pour 2.7 M€. Cette inquiétante dérive est-elle la dernière ? On ne voit pas non plus apparaître le projet de modernisation de la caserne des pompiers de Saint-Jean d'Illac, dont vous annonciez la réalisation avant fin 2011 lors d'une cérémonie de passation de commandement. Ce projet rencontrerait-il des difficultés de financement du côté de la commune voisine de Martignas ? Cela augure bien mal des conditions de fonctionnement de la future intercommunalité et du financement équitable des équipements partagés !

Par contre aucun chiffre n'est présenté pour le budget de fonctionnement. A ce titre nous aurions souhaité connaître le coût estimé de la location des locaux prévus pour accueillir les services de la Mairie ainsi que la durée prévue de cette location, et savoir dans quel projet de réimplantation globale des services ce bail s'inscrit ou s'inscrira ?

Dans tous les cas aucune information précise n'est donnée sur le mode de financement du budget 2010 avec la répartition attendue, à défaut d'être certaine, entre autofinancement, emprunt et subventions.

Concernant le point des subventions il semble que la source miraculeuse des subventions du Conseil Général de la Gironde ne se soit tarie avant même de commencer à couler. A moins qu'il ne se soit simplement agi d'un mirage électoral ; chacun jugera, avec pour exemple le financement du rond-point de la Poudrière.

Les recettes

Effectivement le contexte 2010 pour Saint-Jean d'Ilac débute sous de bons auspices : le budget bénéficiera notamment des recettes liées à la vente des terrains dans le cadre de la création de la zone d'activité des Cantines, projet conduit par la municipalité précédente. Quant à la fiscalité il est dommage que votre présentation soit moins pertinente que celle de 2009, au moins nous aviez-vous présenter un tableau récapitulatif des recettes fiscales attendues... Nous attendrons donc pour en juger la présentation du budget primitif.

En 2009, du fait du contexte économique et de la bonne situation financière de la commune, nous proposons déjà une baisse des taux d'imposition, nous reconduirons cette position pour 2010.

L'endettement

Il est dommage que, pour l'endettement comme pour la fiscalité, vous n'ayez pas jugé utile de produire un tableau de synthèse permettant de montrer l'évolution de la dette de la commune. On aurait observé que le désendettement était engagé avant même votre arrivée aux affaires. Ce tableau sera dans tous les cas indispensable lors du débat à venir sur l'intercommunalité afin de permettre à chaque conseiller municipal de juger des situations respectives des différentes communes. Pour autant, je vous rejoins sur le fait que la dynamique favorable dans laquelle se trouve la commune donne des marges de manœuvre, ceci du fait de l'antériorité, mais pour combien de temps encore ? Dans tous les cas je souhaiterais que soit précisé aux membres du Conseil Municipal votre politique en matière d'emprunt, notamment quant à leur durée.

L'audit financier

Avez-vous définitivement abandonné l'idée de faire réaliser cet audit financier ? Vous vous priveriez donc, je cite, « de ce regard neutre, de cette analyse du véritable potentiel de la ville », que vous appelez de vos vœux. A moins que vous n'ayez craint qu'un regard objectif sur la réalité de la situation, laissée par l'équipe précédente, ne mette à jour vos « erreurs » de jugement sur la situation financière de la commune, pour ne pas dire vos mensonges électoraux.

Conclusions

Les orientations budgétaires qui nous ont été présentées souffrent manifestement de l'absence de référence à un projet global, permettant de développer une vision cohérente du devenir de notre commune. Sur la forme, on regrettera l'absence de données précises chiffrées sur les montants globaux de dépenses, de recettes fiscales, sur l'évolution de la dette, et une telle présentation ne respecte pas les exigences de la Chambre Régionale de Comptes telles que précisées dans son dernier rapport d'audit.

Les conditions dans lesquelles se présentent l'exercice 2010 sont particulièrement favorables, ceci en grande partie du aux résultats de la gestion de l'équipe précédente ; je regrette que l'audit financier n'ait pas été réalisé.

Enfin et contrairement à ce qui a été écrit en conclusion par M. BABAYOU, je considère qu'il est urgent que la réforme des collectivités territoriales soit mise en œuvre, que la clause de compétence générale soit réservée à la commune, ceci afin de renforcer la lisibilité, pour les électeurs, des compétences d'attributions des différentes collectivités, et donc leurs responsabilités. Une telle réorganisation associée à une refonte globale de la fiscalité locale, engagée avec la réforme de la taxe professionnelle ne peut aller que dans le sens d'une gestion plus transparente des collectivités et d'une plus grande efficacité dans l'utilisation de l'argent public, dont l'origine, est-il utile de le rappeler, trouve toujours sa source dans la fiscalité ! »

Monsieur Patrick BABAYOU répond à Monsieur Fabrice GUILLEMET et à Monsieur SEYVE :

« Vous avez tous les deux cité le montant des investissements. Cela étant 2,9 millions d'investissement ou 3,1 selon qui parle, les chiffres seront revus la semaine prochaine. Je rappelle juste que l'engagement pour le FCTVA était à 2,2 c'est-à-dire que la moyenne des investissements des trois années précédentes s'établissait à 2,199 ».

Pour les 1 % des dépenses d'investissements, il précise qu'il fallait aussi enlever les emprunts de l'année dernière.

Concernant la taxe d'ordures ménagères, les 45 000 € supplémentaires concernent 2010 par rapport à 2009.

Concernant la baisse des taux préconisée par Monsieur Fabrice GUILLEMET, il précise que les 150 000 € de pouvoir d'achat aux Illacais, représentent 53 euros par foyer !

Puis Monsieur Patrick BABAYOU rappelle les termes de Monsieur Fabrice GUILLEMET dans sa critique sur les orientations budgétaires 2009 : *« Sur le volet de l'endettement financier de notre commune, vous faites le choix de l'orthodoxie du désendettement dans une période où les taux d'intérêts sont au plus bas ; c'est une erreur. Nous avons les moyens d'emprunter plus aujourd'hui pour un plan d'investissements ambitieux ; notre niveau de charges financières est très modéré (360 k€ à Saint Jean d'Illac en moyenne depuis 2007, et même 260 k€ en 2009 contre 550 k€ à Martignas !) ; Il n'y a aucun sens à se désendetter lorsque les taux d'intérêt sont historiquement bas... c'est une occasion manquée, selon moi, surtout avant le transfert définitif des compétences du développement économique vers la nouvelle communauté de communes ».*

Monsieur Fabrice GUILLEMET ne reconnaît pas avoir dit cela.

Monsieur Patrick BABAYOU fait remarquer que le projet de déchetterie sera lancé cette année et nécessitera une période d'enquête publique. Le choix du terrain ne sera arrêté qu'après une large concertation auprès de la population.

Concernant l'intercommunalité : il précise qu'il n'est pas possible d'appréhender, dans les orientations budgétaires, l'impact en 2010.

Puis il répond à Monsieur Hervé SEYVE concernant la rénovation de la caserne des pompiers : celle-ci doit n'intervenir qu'en 2011.

Le détail des coûts de location prévu pour les locaux qui seront loués en face apparaîtra dans le budget.

Sur l'audit financier, la réponse a été donnée sous forme de réponse à une question écrite.

En ce qui concerne l'absence de données chiffrées : il estime un peu rude les propos de Monsieur Hervé SEYVE, car il y en a plus que dans les dernières orientations budgétaires que Monsieur Hervé SEYVE avait eu l'occasion d'écrire lui-même.

Concernant les recettes fiscales, il reconnaît qu'il fallait reprendre les chiffres et faire les additions.

Monsieur Patrick BABAYOU ajoute que ces éléments seront détaillés la semaine prochaine.

Monsieur le Maire intervient et comprend les difficultés de l'opposition pour critiquer les orientations budgétaires quand il n'y a pas de hausse d'impôt pour la deuxième année consécutive contrairement à l'opposition qui avait augmenté les taux immédiatement après les élections.

Il rappelle que sur l'année 2009, les investissements ont été plus importants que la moyenne des trois dernières années, donc celles de Monsieur SEYVE.

Pour répondre à Monsieur Fabrice GUILLEMET il rappelle que le niveau de l'investissement 2009 a permis de récupérer le Fond de Compensation de la TVA sur lequel la ville s'était engagée vis-à-vis de la Préfecture.

S'adressant de nouveau à Monsieur SEYVE qui reproche l'absence d'investissement, il cite l'extension de l'école du Las et rappelle que Monsieur SEYVE a laissé une école dans des préfabriqués. Monsieur SEYVE n'a donc pas de leçons à donner à ce sujet. Ce qui va être fait en deux ans, l'équipe de Monsieur SEYVE n'a pas été capable de le faire en trente ans.

Quant à l'intercommunalité, il donne lecture de la profession de foi de décembre 2008 de Monsieur SEYVE : « *c'est dans ce cadre que nous vous proposerons comme nous nous étions déjà engagé en mars dernier, une intercommunalité avec Canéjan Cestas et Martignas écartant ainsi toute intention d'entrer dans la CUB. En préservant l'identité et l'intérêt financier de Saint Jean d'Illac* ». Monsieur le Maire constate que l'opposition est en très mauvaise posture : les impôts ne sont pas augmentés, la ville se désendette et ce sont des choses que l'ancienne majorité a été incapable de faire. L'équipe de la majorité investit pour les jeunes de la commune ou les aînés, pour les routes, l'enfouissement des réseaux, Les électeurs ont fait un choix et l'ont montré en décembre 2008.

Après les différentes interventions des élus et les réponses données par Monsieur le Maire, le Conseil municipal prend acte des orientations budgétaires 2009 qui lui ont été présentées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.

Le Maire,

Les Conseillers,

Jacques FERGEAU

Roselyne FUMADELLES		Patrick BABAYOU	
Catherine PUTEGNAT		Bernard BAPSALLE	
Marie-Paule MARTY		Pierre HARROUARD	
Françoise BOUCHARD		Dominique BEYRAND	
Monique VIRARD		Daniel CHRISTIANY	

Jacques MALATESTTE		Yves TESTARD	
Christian ESCACH		Gérald ELBAZE	
Jean-Pierre AUBRY	Procuration donnée à M. BEYRAND	Pascal FASOLA	
Edouard QUINTANO		Béatrice CHAUMANDE	
Hélène MASSONIé		Maïtena BRU	
Stéphanie GOYHENEIX		Michel GIEN	
Jean-Pierre ALLEMAND		Denise FUMAT	
Didier DENAUD	Procuration donnée à M. SEYVE	Hervé SEYVE	
Armand LOUBIAT		Fabrice GUILLEMET	